



Tutelle abusive voire escroquerie

Par **YDP66**, le **17/08/2020** à **16:37**

Bonjour

mon épouse est désemparée car elle vient d'apprendre que sa mère a été mise sous tutelle et mise en EHPAD sans en être informé.

Le dossier de tutelle n'indique pas que cette dame a une fille et nous soupçonnons le tuteur désigné d'avoir sciemment caché cette information à son avantage. Nous savons que cette personne a un passé judiciaire et mon épouse craint un abus de sa part sur les biens sachant que mon épouse est héritière de la maison qui est aujourd'hui occupée par ce personnage sans que mon épouse en soit informée. Peut-on demander une copie de la mise sous tutelle, voire de la contester. Certains éléments en notre possession laisse supposer un abus de la part du tuteur.

En vous remerciant par avance

Bien à vous

Par **youris**, le **17/08/2020** à **17:38**

bonjour,

c'est toujours un juge qui décide, à la demande d'une ou des personnes, le placement d'un majeur sous tutelle après examen par médecin qui délivre un certificat médical circonstancié.

voir ce lien : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2120>

il semble bizarre que le juge des tutelles n'ait pas souhaiter rencontrer votre épouse.

salutations

Par **miyako**, le **18/08/2020** à **10:17**

Bonjour,

Il faut connaître avec exactitude qui a demandé la mise sous tutelle. Si c'est la personne elle même ,il est difficile de croire qu'aucune question sur sa famille proche ,en l'occurrence la fille, ne fut soulever.Il eut peut être été possible de faire une curatelle .

Il faudrait voir un avocat spécialisé dans le droit de la famille pour faire un recours et transformer cette tutelle en curatelle,si la fille est d'accord.

Amicalement vôtre

suji KENZO